

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE-PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

0830-024125-0003

eco/pli 13 VITROLLES PIC 07.08.19 CI 0202

M SIRRI AZIZ
BAT A - PORTE 306
16 AV DES FRÈRES LUMIERE
94360 BRY SUR MARNE



0830-024125-1-1-00-048249

Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 00 15 498 181 062

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 11 711

Référence de l'avis : 19 94 A221951 25

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
BAT A - PORTE 306
16 AV DES FRÈRES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE
Numéro FIP : 940 06 14 4375298789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 05/07/2019

Vos démarches

➔ [Sur impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

➔ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

➔ Par téléphone :

Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

➔ Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP NOGENT-SUR-MARNE SAID BRY-LE-PERREUX 1 RUE JEAN SOULES

Tél : 01 49 74 21 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle la proposition de rectification a été introduite. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017). Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation ou une prestation.

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)
Votre compte bancaire : FR64 1001 1000 2075 5197 9618 Y90 PTT CNE PARIS
Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus		11 711		11 711		11 711		Total	
Autres revenus impossibles.....		5 636		Déclar. 1					
Dédution 10% ou frais réels		- 564		7 377					
Pensions d'invalidité.....		- 738		11 711					
Abattement spécial de 10%.....									
Salaires, pensions, rentes nets.....									
Revenu brut global.....									
Revenu impossible.....									
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		245		- 245					
Décote									
Impôt sur le revenu net avant corrections.....		0							
Montant net de votre imposition.....		0							
IMPOT NET									
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles		0							
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.									
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES									
Revenu fiscal de référence 25.....		11 711							
PRELEVEMENT A LA SOURCE									
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable									
Taux pour le foyer		0,00%							